

20 octobre 2021

## **Côte d'Ivoire : Situation des minorités sexuelles et de genre**

### **Avertissement**

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

## Table des matières

<b>1. Définitions et cadre juridique</b> .....	<b>4</b>
1.2.1. Les instruments internationaux adoptés et/ou ratifiés par le pays .....	4
1.2.2. Le cadre juridique national.....	4
<b>2. Situation sociale</b> .....	<b>6</b>
2.1. Attitude de la société .....	6
2.1.1. Attitude des médias .....	7
2.1.2. Sur les blogs et les réseaux sociaux.....	7
2.1.3. Position des personnalités publiques et religieuses .....	8
2.2. Violences et atteinte aux droits.....	9
2.2.1. Recrudescence de violences à caractère homophobe.....	10
2.2.2. L'attaque du siège de l'ONG Alternative Côte d'Ivoire (ACI).....	11
2.2.3. Les suites données à l'affaire .....	13
2.3. Visibilité des minorités sexuelles et de genre.....	14
2.3.1. Lieux de rencontre.....	14
2.3.2. Associations de défense des droits LGBTI .....	14
2.3.3. Manifestations sur la voie publique .....	16
2.3.4. Accès aux soins .....	16
<b>3. Attitude des autorités</b> .....	<b>16</b>
3.1. Protection des forces de l'ordre.....	16
3.2. Accès à la justice et application des lois .....	17
<b>Bibliographie</b> .....	<b>18</b>

**Résumé :** Si les minorités sexuelles et de genre apparaissent moins persécutées en Côte d'Ivoire que dans les autres pays de la région, elles n'en demeurent pas moins discriminées et mal vues par la société ivoirienne. L'hostilité de la société à l'égard des personnes LGBTI se traduit régulièrement par des actes violents et des commentaires hostiles. Depuis 2019, le nouveau Code pénal a supprimé la mention d'« acte impudique ou contre nature avec un individu de même sexe », qui avait permis une première condamnation en 2016. Les autorités montrent des signes de dialogue avec les organisations qui militent en faveur de la cause LGBTI, dont le nombre a augmenté. En 2021, un premier festival consacré aux droits de personnes LGBTI s'est tenu à Abidjan.

**Abstract :** Although sexual and gender minorities appear to be less persecuted in Côte d'Ivoire than in other countries in the region, they are still discriminated against and frowned upon by Ivorian society. Societal hostility towards LGBTI people regularly results in violent acts and hostile comments. Since 2019, the new Penal Code has removed the reference to "impure or unnatural act with an individual of the same sex," which had led to an initial conviction in 2016. The authorities have showed signs of dialogue with LGBTI advocacy organizations, whose number has been growing. In 2021, a first festival dedicated to the rights of LGBTI persons was held in Abidjan.

**Nota 1 :** Les termes qualifiant les minorités sexuelles et de genre dans cette note sont ceux utilisés dans chacune des sources correspondantes référencées en notes de bas de page, à savoir LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexes).

**Nota 2 :** La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

## 1. Définitions et cadre juridique

### 1.1. Définition

Le préambule des principes de Jogjakarta définit les concepts « identité de genre » et « orientation sexuelle ». Ces définitions sont reprises par le HCR<sup>1</sup> :

« L'orientation sexuelle est comprise comme faisant référence à la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus. »

« L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire ». <sup>2</sup>

Dans la présente note, les « minorités sexuelles et de genre » sont les personnes considérées comme appartenant à une minorité sexuelle du fait de leur orientation sexuelle et/ou à une minorité de genre du fait de leur identité de genre.

### 1.2. Cadre juridique

#### 1.2.1. Les instruments internationaux adoptés et/ou ratifiés par le pays

Depuis 1960, la Côte d'Ivoire a adhéré à tous les grands principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et est partie à la quasi-totalité des textes subséquents. Ainsi, elle a adhéré à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, par Décret N° 91-887 du 27 décembre 1991. La ratification date du 6 janvier 1992.<sup>3</sup>

Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1976 ont été ratifiés par la Côte d'Ivoire le 26 mars 1992. Le Protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques a été ratifié le 5 mars 1997.<sup>4</sup>

En revanche, la Côte d'Ivoire n'a pas adhéré à la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'orientation sexuelle et l'identité de genre, de 2009 et lors du vote le 30 juin 2016 de la Résolution 32/2 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, qui a été adoptée par 23 voix contre 18, avec 6 abstentions, la Côte d'Ivoire a voté contre.<sup>5</sup>

#### 1.2.2. Le cadre juridique national

La Côte d'Ivoire n'a pas de loi criminalisant l'homosexualité. Avant la révision du Code pénal en 2019, la législation à l'égard de l'homosexualité était ambiguë. L'article 360 du Code Pénal sanctionnait l'outrage public à la pudeur consistant en un « acte impudique ou contre nature avec un individu du même sexe » :

---

<sup>1</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, 23/10/2012, [url](#)

<sup>2</sup> NDLR : Les principes de Jogjakarta sur l'application du droit international des droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ont été élaborés par un groupe d'experts des droits de l'Homme en 2006. Ces définitions ont été reprises par le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme. Cf. Les principes de Jogjakarta, Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre, mars 2007

<sup>3</sup> République de Côte d'Ivoire, Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) », s. d., [url](#)

<sup>4</sup> République de Côte d'Ivoire, Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) », s. d., [url](#)

<sup>5</sup> Nations Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'homme, 30/06/2016, [url](#)

« Est puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 000 à 500 000 FCFA quiconque commet un outrage public à la pudeur. **Si l'outrage public à la pudeur consiste en un acte impudique ou contre nature avec un individu du même sexe l'emprisonnement est de six mois à deux ans et l'amende de 50 000 à 300 000 FCFA.** Les peines peuvent être portées au double si le délit a été commis envers un mineur ou en présence d'un mineur de dix-huit ans ». <sup>6</sup>

Ce texte était susceptible de faire l'objet de diverses interprétations puisqu'il ne précisait pas la nature de l'acte impudique ou contre nature visé, seul le caractère public de sa réalisation étant explicitement mentionné.

En 2014, le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire (ACI), Claver Touré, relevait que « l'article 360 parle de relation contre-nature **mais n'a jamais précisé s'il s'agissait d'homosexualité ou de quoi que ce soit.** Il n'y a pas de lois qui pénalisent l'homosexualité, sinon le ministère de l'Intérieur n'aurait pas donné un document <sup>7</sup> donnant le droit à exercer en tant que défenseur des minorités sexuelles. » <sup>8</sup> Selon le responsable des affaires juridiques d'ACI, « en Côte d'Ivoire, aucune loi ne promulgue la discrimination du fait de l'orientation sexuelle. On n'a pas encore subi d'acte homophobe venant du législateur. » <sup>9</sup>

La loi n° 2019-574 portant nouveau Code pénal, qui a été adoptée le 26 juin 2019, a supprimé la mention d'un « acte impudique ou contre nature avec un individu de même sexe », qui figurait à l'article 360 de la précédente version. <sup>10</sup>

Le nouvel article 360 dispose désormais : « Est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 500 000 à 5 000 000 de FCFA <sup>11</sup>, quiconque attente aux mœurs en excitant, favorisant ou facilitant la débauche ou la corruption de la jeunesse de l'un ou de l'autre sexe en dessous de l'âge de 18 ans ». <sup>12</sup>

La Côte d'Ivoire était déjà perçue traditionnellement comme une terre de tolérance relative vis-à-vis de l'homosexualité. Pour le responsable associatif précédemment cité, cette perception s'explique avant 2019 par l'absence « d'acte homophobe venant du législateur » ou de loi institutionnalisant « la discrimination du fait de l'orientation sexuelle ». <sup>13</sup>

En juillet 2013, un correspondant de l'hebdomadaire *Jeune Afrique* signale que « **la Côte d'Ivoire attire de plus en plus d'Africains venus de pays où l'homosexualité est sévèrement punie par la loi** ». Il remarque également que « le siège d'ACI voit passer souvent des Sénégalais, Maliens, Mauritaniens, Ghanéens, Béninois et Nigériens fuyant leur pays d'origine. » <sup>14</sup>

En 2013, un membre d'ACI, chargé de faire le lien avec les homosexuels étrangers voulant s'installer provisoirement ou définitivement en Côte d'Ivoire, indique : « Certains viennent ici pour souffler, pour rencontrer des gays plus facilement. Au Cameroun, deux hommes ne peuvent pas danser ensemble. À Abidjan, c'est possible. Il y a même des bars pour les homosexuels ». <sup>15</sup>

En 2019, une source diplomatique rencontrée par la mission de recueil d'information de l'Ofpra en Côte d'Ivoire confirme que la Côte d'Ivoire reste considérée comme un pays refuge pour des personnes LGBTI originaires de pays de la sous-région. <sup>16</sup>

---

<sup>6</sup> République de Côte d'Ivoire, Loi N°81-640 du 31 juillet 1981 instituant le Code Pénal, 31/07/1981, [url](#)

<sup>7</sup> NDLR : Alternative Côte d'Ivoire (ACI) a été créée le 14 mars 2010 et a reçu le récépissé légal du ministère de l'Intérieur le 7 avril 2010. Cette association est le représentant d'IDAHO (International Day Against Homophobia And Transphobia) en Côte d'Ivoire. Ses missions sont centrées autour de trois axes : le VIH, la défense des droits de la communauté homosexuelle, et des actions de développement. Pour plus d'informations, voir notamment : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA), Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), mai 2013, 209 p., [url](#)

<sup>8</sup> APA, 22/01/2014, [url](#)

<sup>9</sup> Lementor.net, s.d., [url](#)

<sup>10</sup> République de Côte d'Ivoire, « Loi n° 2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal », Journal Officiel, 10/07/2019, [url](#)

<sup>11</sup> NDLR : de 762 à 7 622 euros.

<sup>12</sup> République de Côte d'Ivoire, « Loi n° 2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal », Journal Officiel, 10/07/2019, [url](#)

<sup>13</sup> AFP, 21/01/2014, [url](#)

<sup>14</sup> Jeune Afrique, 01/07/2013, [url](#)

<sup>15</sup> Jeune Afrique, 01/07/2013, [url](#)

<sup>16</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 102, [url](#)

L'ONG ACI confirme toujours l'existence d'une « mobilité subie » de la part des ressortissants d'Etats voisins qui cherchent à se protéger en s'installant à Abidjan. Cependant, les défenseurs des droits humains rencontrés lors de la mission de recueil d'information de l'Ofpra en 2019 précisent que ce mouvement migratoire ne doit pas faire croire à une acceptation des personnes LGBTI au sein de la société ivoirienne.<sup>17</sup>

En 2019, la réforme globale du système juridique entamée par le gouvernement a contribué à réactiver les débats autour du mariage homosexuel. De fausses informations diffusées sur les réseaux sociaux ont rapporté l'adoption prétendument « en secret » par les parlementaires d'une loi légalisant le mariage homosexuel.<sup>18</sup>

En définissant le mariage comme « l'union d'un homme et d'une femme célébrée par l'officier d'état civil », la loi n° 2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage n'a finalement pas ouvert la possibilité à une union civile pour les personnes de même sexe.<sup>19</sup>

## 2. Situation sociale

### 2.1. Attitude de la société

Si la Côte d'Ivoire est moins concernée par les violences à caractère homophobe que les autres pays de la région, certains événements ont mis en évidence **des réactions très hostiles, voire violentes**, à l'égard de la communauté homosexuelle.

En mai 2013, l'entrée en vigueur de la loi française sur le « mariage pour tous » a suscité en Côte d'Ivoire « un débat passionné autour de l'homosexualité. »<sup>20</sup> Ce débat « s'est installé au sein de la société jusque sur les réseaux sociaux et dans la presse [...] A l'inverse de certains pays qui étaient montés au créneau pour se prononcer sur la pratique, le gouvernement ivoirien n'avait pas fait de déclaration. Ce qui a amené une frange de la population à soupçonner la Côte d'Ivoire d'être tentée d'imiter la France dans sa tolérance de l'homosexualité. »<sup>21</sup>

Selon Claver Touré, cette situation « est aussi le résultat de ce qui se passe en Occident. On ne vit pas en vase clos [...] C'est difficile de lutter contre l'homophobie alors que les médias français, qui sont très regardés en Côte d'Ivoire, laissent parler ouvertement les homophobes. »<sup>22</sup>

Néanmoins, en 2018 la vidéo d'un radiotrottoir laissant libre-court à un discours ouvertement hostile aux homosexuels et recommandant leur emprisonnement, a été vue plus de 100 000 fois sur la page Facebook de la jeune maison de production vidéo Studio Co2 TV.<sup>23</sup>

Les personnes LGBTI restent largement stigmatisées et ostracisées dans la société ivoirienne. En 2019, le responsable de l'ONG Secours social explique au site VOA que les personnes LGBTI « sont traités de malades, de maudits ». Pour ces raisons, ils craignent de se rendre dans les centres de santé ce qui complique leur accès aux soins, alors même que la prévalence en matière de VIH/Sida est plus élevée au sein de la communauté LGBT<sup>24</sup>.

---

<sup>17</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 102, [url](#)

<sup>18</sup> Koaci.com, 23/06/2021, [url](#); Ivoirebusiness.net, 23/06/2021, [url](#)

<sup>19</sup> République de Côte d'Ivoire, Loi n° 2019-570 relative au mariage du 26 juin 2019, Journal Officiel, 61<sup>ème</sup> année, n° 10 du 12 juillet 2019, 26/06/2019, [url](#)

<sup>20</sup> AFP, 30/07/2013, [url](#)

<sup>21</sup> Lementor.net, s.d, [url](#)

<sup>22</sup> Lapresse.ca, 05/04/2014, [url](#)

<sup>23</sup> Facebook, « Studio CO2 », publication du 04/09/2018, [url](#)

<sup>24</sup> VOA, 09/10/2019, [url](#)

### 2.1.1. Attitude des médias

Certains organes de la presse écrite ivoirienne ont aussi fait montre d'homophobie dans les semaines ayant suivi la promulgation en France de la loi sur le « mariage pour tous » et la subvention accordée par la coopération française à l'ONG ACI. Son directeur exécutif, Claver Touré, a ainsi été baptisé le « président des pédés »<sup>25</sup> et des titres tels que « La France finance la propagande des pédés »<sup>26</sup> ou « La France encourage l'homosexualité en Côte d'Ivoire »<sup>27</sup> sont apparus dans la presse nationale.

Selon Jean-Marc Yao,<sup>28</sup> la presse a amplement contribué au développement d'un climat délétère et propice aux attaques homophobes dans le pays : « Depuis quelques temps, **les esprits des populations ivoiriennes sont en train d'être dressés contre les LGBT**. C'est la presse, qui a déjà montré qu'elle sait monter les Ivoiriens les uns contre les autres, qui se charge encore de ce travail subtil. Tout se passe comme si après la guerre, qu'elle a contribué à créer de toute pièce en promouvant l'ivoirité, la xénophobie, le sectarisme, le tribalisme, et même toute sorte d'intégrisme religieux, **la presse s'est donné l'homophobie pour nouveau monstre [...]** On a pu prendre la mesure de la chose avec les commentaires qui ont suivis la signature de la convention de financement que l'ambassade de France en Côte d'Ivoire avait signée avec ACI ».<sup>29</sup>

Jean-Marc Yao illustre son propos en évoquant le sort réservé à l'un de ses articles : « Personnellement, j'avais tenté d'attirer l'attention des autorités sur ce qui se lisait dans les journaux. J'avais alors signifié que l'assassinat au Cameroun d'un activiste des droits des LGBT [Eric Lembembe, assassiné en juillet 2013], autant dire quelqu'un qui militait pour le respect des droits fondamentaux de tous les êtres humains, est un précédent qui nous rappelle que la parole est au commencement de tout, car cet acte odieux avait eu pour prologue des propos homophobes cocasses dont la presse camerounaise raffolait. Seulement voilà : l'article a été transmis à Fraternité Matin, le quotidien gouvernemental dans lequel j'ai l'habitude de publier des tribunes d'éducation aux droits humains. Non seulement il n'a jamais été publié, bien que manifestement de meilleure facture que tous les autres articles que j'avais publié jusqu'alors, mais en lieu et place, on publia un article incitant clairement à l'homophobie et à la haine, comme pour narguer les LGBT. Quand on voit ce qu'un média d'Etat [Fraternité Matin] est capable de publier, doit-on s'étonner qu'un officier supérieur de l'armée nationale planifie une opération spéciale contre les LGBT ? [L'attaque du siège d'ACI, *infra*] ».<sup>30</sup>

### 2.1.2. Sur les blogs et les réseaux sociaux

Les diatribes homophobes se sont notamment multipliées sur les blogs et les réseaux sociaux ivoiriens.

A titre d'exemple, un blogueur ivoirien a posté le commentaire suivant en juin 2013 : « Ce projet [la subvention versée par la France à ACI] est une insulte au peuple de Côte d'Ivoire qui ressemble à un grand bordel à ciel ouvert dans l'esprit de ses initiateurs. Comment se fait-il qu'en complicité avec ce qui est censé être l'Etat de Côte d'Ivoire, la France vient financer le vice, la dépravation sexuelle et la prostitution dans sa forme la plus nue ? A cette allure, bientôt ce sera la Gay Pride dans nos rues. Dieu merci, au moins 37 pays africains ont déjà dit clairement « Non » pour préserver ce qui reste de notre culture et contenir Sodome et Gomorrhe en espérant l'éloigner de nous. La suite, ce sera certainement le mariage pour tous. La Françafrique est encrée aujourd'hui dans notre pays, même en ce qui concerne les déviations au niveau des mœurs. Cela est simplement scandaleux qu'on puisse ainsi ériger l'altersexualité en modèle de tolérance ou de modernité. Et pourquoi pas la pédophilie, l'inceste et la zoophilie pendant que nous y sommes ? ».<sup>31</sup>

Sur les réseaux sociaux, une page intitulée « Non à l'homosexualité en Côte d'Ivoire » compterait plus de 11 000 « fans ».<sup>32</sup>

---

<sup>25</sup> VOA, 09/10/2019, [url](#)

<sup>26</sup> VOA, 09/10/2019, [url](#)

<sup>27</sup> AFP, 30/07/2013, [url](#)

<sup>28</sup> NDLR : Membre de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO), Jean-Marc Yao est consultant en droits humains auprès de l'Association des sages-femmes de Côte d'Ivoire (ASF-CI) et d'Alternative Côte d'Ivoire.

<sup>29</sup> YAO Jean-Marc, 76crimes.com, 10/02/2014, [url](#)

<sup>30</sup> YAO Jean-Marc, 76crimes.com, 10/02/2014, [url](#)

<sup>31</sup> Claudus.ivoire-blog.com, 06/06/2013, [url](#)

<sup>32</sup> Lapresse.ca, 05/04/2014, [url](#)



Récemment, le sujet étant moins fréquent dans les colonnes des tabloïdes, les publications sur les réseaux sociaux diminuent également. La page Facebook « Un enfant, Une Mère, Un Père : 3UEMP Contre l'homosexualité en Afrique », ouverte en Côte d'Ivoire ne compte que 86 abonnés.<sup>33</sup>

Enfin, une vidéo réalisée par les journalistes Laura Mel et Haby Niakaté, donne la parole à une étudiante ivoirienne vivant à Abidjan, témoignant à visage découvert de son homosexualité. Elle explique qu'une fois les premières impressions désagréables passées dans les discussions où elle affirme son homosexualité et les quolibets qu'il faut parfois endurer, il est possible de vivre normalement. Elle indique avoir informé son père de son orientation sexuelle et vivre une relation amoureuse, certes compliquée.<sup>34</sup>

### 2.1.3. Position des personnalités publiques et religieuses

En 2014, la légalisation du mariage pour tous en France suscite des réactions de la part de personnalités publiques et religieuses. Certains responsables religieux en Côte d'Ivoire ont déclaré : « C'est choquant quand on apprend que des pays encouragent l'homosexualité dans d'autres pays. Nous mettons en garde les autorités contre toute loi devant légaliser l'homosexualité en Côte d'Ivoire. Elles nous trouveront sur leur chemin ».<sup>35</sup>

Face aux réactions, les autorités ivoiriennes se sont vues contraintes de démentir les rumeurs sur une éventuelle légalisation du mariage homosexuel en Côte d'Ivoire. D'ordinaire peu enclin à aborder « les questions de mœurs », le président Alassane Ouattara a répondu en ces termes à un journaliste qui l'interrogeait sur ces rumeurs : « Nous avons des lois en Côte d'Ivoire, nous avons des traditions ». Pour sa part, le président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro, a déclaré : « On ne va pas copier des lois par mimétisme ».<sup>36</sup>

Certains dignitaires religieux ivoiriens ont manifesté leur hostilité vis-à-vis de l'homosexualité. En 2014, le directeur exécutif de l'ONG ACI, Claver Touré, indique : « Les musulmans sont les plus radicaux. On ne retrouve pas ici le discours des évangélistes américains chez les chrétiens, comme en Ouganda. Enfin, pas encore ».<sup>37</sup>

Dans les jours ayant suivi l'adoption de la loi sur le « mariage pour tous », le père Adrien Esoh Gnamba, prêtre catholique et professeur de théologie à Abidjan, a quant à lui déclaré : « L'Africain doit éviter de se laisser influencer par les comportements qui viennent toujours de l'extérieur ». Il reprend ce fantasme récurrent d'une déviance occidentale introduite dans les sociétés africaines, originellement pures.<sup>38</sup>

Très écoutée, la radio musulmane *Al Bayan* a aussi multiplié les émissions sur l'homosexualité, en donnant la parole à ses auditeurs<sup>39</sup> et à des « prêcheurs islamiques » ayant « livré des discours agressifs parfois très violents ».<sup>40</sup>

Certains responsables politiques ont aussi proféré des diatribes homophobes, à l'instar de Gnamien Konan, ministre de la Fonction publique au moment des faits, qui a déclaré lors d'un meeting que le mariage homosexuel allait « marquer la fin du monde ».<sup>41</sup>

En 2018, le secrétaire exécutif de l'ONG ACI, Claver Touré, appelle néanmoins la communauté LGBT ivoirienne à faire preuve de patience car les mentalités sont longues à faire évoluer mais « les autorités sont prêtes à nous aider ».<sup>42</sup>

---

<sup>33</sup> Facebook, « Un enfant, Une Mère, Un Père: 3UEMP Contre l'homosexualité en Afrique », publication du 29/10/2018, [url](#)

<sup>34</sup> MEL Laura, NIAKATE Haby, Le Monde Afrique, 31/05/2018, [url](#)

<sup>35</sup> Afriqueactualite.com, 10/02/2014, [url](#)

<sup>36</sup> Slateafrique.com, 25/09/2013, [url](#)

<sup>37</sup> Lapresse.ca, 05/04/2014, [url](#)

<sup>38</sup> Fait-religieux.com, 01/08/2013, [url](#)

<sup>39</sup> AFP, 30/07/2013, [url](#)

<sup>40</sup> Lapresse.ca, 05/04/2014, [url](#)

<sup>41</sup> Fait-religieux.com, 01/08/2013, [url](#)

<sup>42</sup> ZIO P., La Synthèse, 25/01/2018, [url](#)



En 2019, les projets de réforme du système juridique menés par le gouvernement réactivent les débats latents au sein de la société ivoirienne sur la possible légalisation du mariage homosexuel<sup>43</sup>.

En mars 2019, des représentants de l'Église méthodique unie de Côte d'Ivoire (EMUCI) réaffirment leur opposition radicale à la possibilité d'une union civile ou religieuse entre personnes de même sexe, considérant que les relations homosexuelles sont « incompatibles avec la doctrine chrétienne »<sup>44</sup>.

Lorsqu'en 2020, le Pape François se dit favorable à une union civile des personnes homosexuelles dans un documentaire du réalisateur russe Evgeny Afineevsky<sup>45</sup>, le père Freddy Anicet Haimin<sup>46</sup> dénonce dans une tribune publiée sur le site *Ivoiresoir.net* des propos tordus par le montage et sortis de leur contexte. Il rappelle que « le péché est l'homosexualité et le pécheur, l'homosexuel ».<sup>47</sup>

En 2021, une fausse information diffusée sur les réseaux sociaux par l'avatar Chris Yapi affirme cette fois que des députés de l'Assemblée nationale auraient voté « en secret » une loi légalisant le mariage homosexuel. L'information est officiellement démentie par le député Konan Marius (PDCI) après avoir été interpellé à plusieurs reprises par des internautes<sup>48</sup>.

## 2.2. Violences et atteinte aux droits

L'entrée en vigueur en France de la loi sur le « mariage pour tous », suivie quelques semaines plus tard de l'annonce de la subvention versée par la France à ACI, a donné lieu à de nombreux commentaires et réactions ouvertement homophobes.

A cet égard, un journaliste de l'AFP constate que « **la violence de certains discours a surpris**. La Côte d'Ivoire passe en effet pour l'un des pays les plus libéraux d'Afrique de l'Ouest en matière de mœurs. Contrairement à d'autres nations du continent, où la criminalisation s'accompagne parfois de violences physiques, l'homosexualité n'y a rien d'illégal et était jusque-là pour l'essentiel dans l'ombre et absente du débat public. »<sup>49</sup>

En juillet 2013, Claver Touré a déploré **une hausse des « agressions verbales »** contre les homosexuels et signalé que des individus menacent « de brûler notre siège, et moi avec. »<sup>50</sup>

Depuis les controverses liées à l'entrée en vigueur de la loi sur le « *mariage pour tous* » et à la subvention versée à ACI, les homosexuels vivant à Abidjan sont en butte à l'hostilité croissante de certains riverains.

Dans des quartiers comme Cocody et Adjamé, « les populations ne veulent plus cohabiter avec les homosexuels et les prostitué(es). **De l'indifférence, qui ressemblait à une tolérance de fait des populations**, l'adrénaline est montée d'un cran. »<sup>51</sup>

Dans un article paru en avril 2014, le journaliste Marc-André Boisvert<sup>52</sup> souligne : « Avant la crise postélectorale (2010-2011), la rue Princesse et la rue Prince, deux artères adjacentes du quartier de Yopougon, étaient le poumon des nuits abidjanaises. C'était le fief des proches du régime de Laurent Gbagbo, qui venaient y flamber leur argent. Ici, clubs gay et prostituées travesties jouxtaient les lieux fréquentés par tous. Mais le nouveau gouvernement a détruit ce fief de l'opposition au bulldozer. Depuis, la vie gay s'est éparpillée dans des bars discrets aux quatre coins de la ville. Et les travestis se sont repliés sur la « Rue des serpents », mythique pour ses prostituées qui sifflent les clients. Il y a deux ans,

---

<sup>43</sup> *Afriquesur7.ci*, 17/04/2019, [url](#)

<sup>44</sup> *Fratmat.info*, 20/03/2019, [url](#)

<sup>45</sup> *Le Monde*, 07/11/2020, [url](#)

<sup>46</sup> NDLR : En 2019, le père Freddy Anicet Haimin est prêtre de l'équipe itinérante responsable du Chemin néocathéchuménal dans les diocèses de Daloa et San Pedro. Ordonné prêtre en 2017 à la cathédrale St André de Yopougon, il a aussi exercé son ministère à Korhogo. Plus d'informations : *La Croix Africa*, 28/01/2019, [url](#)

<sup>47</sup> *Ivoiresoir.net*, 22/10/2020, [url](#)

<sup>48</sup> *Koaci.com*, 23/06/2021, [url](#); *Ivoirebusiness.net*, 23/06/2021, [url](#)

<sup>49</sup> AFP, 30/07/2013, [url](#)

<sup>50</sup> AFP, 30/07/2013, [url](#)

<sup>51</sup> *Lementor.net*, s.d., [url](#)

<sup>52</sup> NDLR : Marc-André Boisvert est un journaliste et photographe indépendant canadien qui réside à Abidjan.

elles étaient bien en vue. Maintenant, elles se font plus discrètes devant **le harcèlement et les agressions des policiers et des riverains.** »<sup>53</sup>

### 2.2.1. Recrudescence de violences à caractère homophobe

Alors que la Côte d'Ivoire est d'ordinaire peu touchée par les violences homophobes, plusieurs actes de ce type ont eu lieu à Abidjan depuis le début de l'année 2014 :

- En janvier 2014, le domicile de Claver Touré et le siège d'ACI ont été attaqués (*infra*).
- En avril 2014, le **Playboy**, un bar où se rassemblaient des homosexuels dans un quartier populaire d'Abidjan, a été attaqué par « une bande armée de machettes venue semer la terreur. Rapidement, les policiers interviennent, arrêtent trois agresseurs et évacuent les clients. Peu de temps après, les pillards reviennent et saccagent tout. Dehors, des voisins crient « Adieu les pédés ! ». Aujourd'hui, le Playboy est fermé. »<sup>54</sup>
- Une semaine avant l'attaque du *Playboy*, un salon de coiffure tenu par deux hommes a été attaqué lui aussi.<sup>55</sup>
- En avril 2014, le journaliste Marc-André Boisvert cite le témoignage de Monika, un transgenre de 33 ans qui a été « poignardée à son domicile ». Désormais, par crainte « des attaques et des invectives, devenues son quotidien et celui de ses copines », Monika « ne sort plus après 22 heures. »<sup>56</sup>

En mars 2014, la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO) a saisi la Commission nationale des droits de l'homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI) à propos de l'attaque du siège d'ACI (*infra*). Dans le cadre de cette saisine, Jean-Marc Yao a livré cette plaidoirie : « **La montée de l'homophobie à laquelle nous assistons depuis peu dans notre pays se manifeste par des agressions physiques de LGBT, ou de personnes supposées l'être**, et des attaques de locaux fréquentés par les LBGT. La mise à sac du siège d'ACI constitue un exemple parmi tant d'autres ».<sup>57</sup>

En juin 2014, lors d'une rencontre avec des responsables de la CNDHCI, des membres d'ACI ont « exposé les violences auxquelles sont confrontées les minorités sexuelles en Côte d'Ivoire » et « précisé que **ces violences sont le plus souvent perpétrées par des acteurs étatiques** ».<sup>58</sup>

Pour sa part, le responsable des affaires juridiques d'ACI déplore la persistance « des agressions venant de policiers, **surtout envers les travestis** ».<sup>59</sup>

Le 6 février 2018, la mort violente d'un coiffeur célèbre à Abidjan a suscité l'émotion dans la communauté homosexuelle. Alain Chapo aurait été assassiné par un de ses amants. La presse ivoirienne qui se fait l'écho de cette affaire laisse apparaître que la vie dissolue de la victime la prédestinait à cette funeste fin.<sup>60</sup>

En 2019, la mission de recueil d'information de l'Ofpra en Côte d'Ivoire n'a pas été en mesure d'obtenir des données statistiques fiables sur le nombre d'agressions homophobes à l'encontre des personnes LGBTI, qui permettraient d'évaluer le degré d'hostilité de la société ivoirienne à l'égard des personnes LGBTI. Selon une source diplomatique, « la police et le ministère de la justice ont très peu de chiffres au sujet des violences homophobes et les associations ne font pas de veille systématique ».<sup>61</sup>

Entre juin 2019 et novembre 2019, l'ONG Secours social, qui a mis en place son propre système de suivi des agressions violentes, a recensé neuf agressions à caractère homophobe dans la ville de

<sup>53</sup> Lapresse.ca, 05/04/2014, [url](#)

<sup>54</sup> Lapresse.ca, 05/04/2014, [url](#)

<sup>55</sup> Lapresse.ca, 05/04/2014, [url](#)

<sup>56</sup> Lapresse.ca, 05/04/2014, [url](#)

<sup>57</sup> 76crimes.com, 04/04/2014, [url](#)

<sup>58</sup> YAO Jean-Marc, 76crimes.com, 10/07/2014, [url](#)

<sup>59</sup> Le Monde, 14/02/2014, [url](#)

<sup>60</sup> Adriel, Koaci.com, 15/02/2018, [url](#) ; KLA Philippe, L'Infodrome, 09/02/2018, [url](#)

<sup>61</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 103, [url](#)

Bouaké.<sup>62</sup> En 2019, dans la ville de Bouaké, le site d'information VOA rapporte notamment qu'un jeune homme a été victime d'une attaque à la machette, mais n'a pas porté plainte contre ces assaillants<sup>63</sup>.

Un membre de l'ONG ACI, rencontré lors de la mission de recueil d'information de l'Ofpra en Côte d'Ivoire en 2019, fait état de sept cas de violences « recensés et validés par l'observatoire national sur le VIH pour les droits humains et les violences basées sur le genre ». <sup>64</sup>

L'ONG ACI rapporte qu'en 2017, plusieurs personnes qui étaient venues témoigner de leur soutien aux victimes de la fusillade d'Orlando et dont les photographes avaient été diffusées par l'ambassade des Etats-Unis, ont « été battues, pratiquement à mort ». <sup>65</sup>

L'ONG ACI rapporte qu'en novembre 2018, à la suite d'une activité de sensibilisation sur la thématique LGBTI menée à l'espace américain de l'université de Cocody, deux personnes transgenres et une personne homosexuelle ont été « frappés et lynchés par des étudiants ». <sup>66</sup>

Les témoignages recueillis lors de la mission réalisée par l'Ofpra en Côte d'Ivoire en 2019 tendent à souligner que les personnes transgenres sont « particulièrement vulnérables » aux actes de violence.<sup>67</sup>

### 2.2.2. L'attaque du siège de l'ONG Alternative Côte d'Ivoire (ACI)

Fin janvier 2014, le siège d'ACI, situé dans le quartier de Cocody-Angré, a été mis à sac et pillé. Quelques jours auparavant, Claver Touré avaient vainement tenté de déposer plainte suite à l'attaque de son domicile parce que, expliquait-il, « il y a de nombreux préjugés chez les forces de l'ordre ». <sup>68</sup>

Lors de cette attaque de janvier 2014, des ordinateurs ont été volés, un agent de sécurité a été passé à tabac au point d'être hospitalisé, les assaillants ont lancé des pierres et des débris contre le siège de l'ONG, et les murs du bâtiment ont été recouverts d'inscriptions homophobes telles que « Non aux pédés ». <sup>69</sup>

Durant l'attaque de leur siège, les membres d'ACI ont contacté la police : « Nous avons senti le danger venir et nous avons alerté la police, mais celle-ci a dit qu'elle avait des choses plus sérieuses à faire ». <sup>70</sup>

Claver Touré a alors décidé de « contacter l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire. Finalement alerté, le ministre ivoirien de l'Intérieur donne l'ordre de sécuriser le siège de l'ONG, en mobilisant la mission de maintien de la paix en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Centre de commandement des opérations (CCDO) ». <sup>71</sup>

Le saccage du siège d'ACI, auquel des riverains hostiles à la présence de cette ONG dans leur quartier ont activement pris part en janvier 2014 (infra), atteste de cette tendance homophobe répandue dans la société. Pour justifier leurs actes, ces riverains ont notamment invoqué des rumeurs relatives à des viols d'enfants et à des accouplements en public.<sup>72</sup>

A cet égard, Claver Touré souligne que le siège de l'ACI se trouve à Cocody depuis quatre ans et que les membres de cette ONG n'avaient jusque-là « jamais eu de problèmes avec les riverains »<sup>73</sup>, alors

---

<sup>62</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 103, [url](#)

<sup>63</sup> VOA, 09/10/2019, [url](#)

<sup>64</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 103, [url](#)

<sup>65</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 103, [url](#)

<sup>66</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 103, [url](#)

<sup>67</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 103, [url](#)

<sup>68</sup> Agence de Presse Africaine (APA), 22/01/2014, [url](#) ; Le Monde, 14/02/2014, [url](#)

<sup>69</sup> Amnesty International, 29/01/2014, [url](#)

<sup>70</sup> Jeune Afrique, 06/02/2014, [url](#)

<sup>71</sup> Jeune Afrique, 06/02/2014, [url](#)

<sup>72</sup> APA, 22/01/2014, [url](#)

<sup>73</sup> Jeune Afrique, 06/02/2014, [url](#)

que « tout le monde [dans le quartier] sait qui nous sommes. On se réunit souvent, personne n'a jamais été arrêté ou embêté. »<sup>74</sup>

Selon l'un de ces riverains, « C'est au mois de décembre 2012 que des personnes, au nombre de trois et essentiellement des hommes, sont venues habiter le quartier [...] Nous protégeons nos enfants, nous voulons qu'ils grandissent dans un environnement sain. Nous ne sommes nullement homophobes. »<sup>75</sup>

Selon une autre riveraine, « Nos enfants nous rapportaient régulièrement qu'ils voyaient des hommes s'embrasser et nous découvrions des préservatifs aux abords de la résidence de ces personnes [...] Ces individus devenaient une sérieuse menace pour nos enfants. Nous sommes tout le temps partis pour le boulot et c'est au parking que se retrouvent nos enfants pour jouer. Une fois, un de ces individus a vu mon fils et lui a dit qu'il serait son bon petit. »<sup>76</sup>

Cette situation aurait conduit « les habitants de la cité à signer des pétitions et à prier la propriétaire de la résidence louée par les homosexuels de leur demander de quitter les lieux. Une attitude nullement appréciée par les 'invités indésirables' de ce quartier qui, selon les riverains, ont refusé de partir et ont même menacé certains des leurs. »<sup>77</sup>

Claver Touré réfute catégoriquement les rumeurs colportées par certains riverains : « **Ils inventent n'importe quoi**. Nous voudrions leur expliquer que leurs propres enfants viennent chez nous pour chercher des préservatifs ou parler de leur malaise face à leur homosexualité, mais nous sommes tenus par le secret professionnel ». <sup>78</sup>

Selon lui, l'attaque du siège d'ACI est surtout le fait « **d'une poignée de pourfendeurs** qui auraient mobilisé, voire rémunéré **des jeunes désœuvrés** pour qu'ils saccagent les locaux [d'ACI]. »<sup>79</sup>

Les membres d'ACI étaient toutefois bien « conscients de leur fragilité » et « tenaient à rester discrets ». Les locaux d'ACI étaient cachés derrière une grande haie, et aucun drapeau arc-en-ciel n'était visible sur les lieux.<sup>80</sup>

Selon Jean-Marc Yao, l'assaut mené contre le siège d'ACI a été « **savamment planifié par un officier supérieur des FRCI** (Forces républicaines de Côte d'Ivoire) exerçant actuellement à la Garde républicaine (GR) ». <sup>81</sup>

Cet observateur souligne que « **les riverains se sont chargés du tapage devant les médias** », mais « **la mise à sac et le pillage du siège d'ACI a été menée par des délinquants bien craints qu'on est allé chercher dans une autre commune pour cette besogne** [...] Ce sont les tristement célèbres 'Microbes de la commune d'Abobo', gang à la machette bien connu des services de sécurité, qui ont été chargés de tout piller et de casser tout ce qui ne pouvait l'être. Ainsi, si pour une fois forces de défense et malfrats se sont entendus comme larrons en foire, c'est pour la cause homophobe. Ils se sont pris la main dans la main pour aller casser du pédé, comme bien souvent on se plaît à baptiser ce genre de déferlement de violence contre les LGBT ». <sup>82</sup>

Jean-Marc Yao remarque toutefois que l'officier des FRCI mis en cause dans cette affaire « n'était peut-être pas dans l'exercice de ses fonctions [au moment des faits] et qu'on ne pourrait donc pas accuser l'Etat de s'être allié à la pègre abidjanaise ». <sup>83</sup>

Le journal ivoirien Soir Info indique également que Claver Touré a identifié « ceux qui se sont adonnés au pillage des locaux de sa structure et dénoncé Les Microbes, un groupe mythique qui sème depuis

---

<sup>74</sup> Cameroonvoice.com, 08/07/2013, [url](#)

<sup>75</sup> Cameroonvoice.com, 08/07/2013, [url](#)

<sup>76</sup> Cameroonvoice.com, 08/07/2013, [url](#)

<sup>77</sup> Cameroonvoice.com, 08/07/2013, [url](#)

<sup>78</sup> Le Monde, 14/02/2014, [url](#)

<sup>79</sup> Jeune Afrique, 06/02/2014, [url](#)

<sup>80</sup> Le Monde, 14/02/2014, [url](#)

<sup>81</sup> Le Monde, 14/02/2014, [url](#)

<sup>82</sup> Le Monde, 14/02/2014, [url](#)

<sup>83</sup> Le Monde, 14/02/2014, [url](#)

quelques mois la terreur à Abobo. A l'en croire, les premiers manifestants n'ayant pas pu rallier bon nombre de personnes à leur cause, ont pris la résolution de **faire appel aux Microbes d'Abobo**. »<sup>84</sup>

### 2.2.3. Les suites données à l'affaire

- **Le retour d'ACI dans son siège**

Après l'attaque de son siège, ACI a été hébergée par « un de ses partenaires. »<sup>85</sup>

L'ONG a finalement réintégré son siège officiel le 13 mai 2014, où elle a pu célébrer l'*International day against homophobia and transphobia* (IDAHO) le 17 mai 2014. A cette occasion, les membres d'ACI se sont « retrouvés au siège actuel pour la première fois depuis janvier 2014. »<sup>86</sup>

Lors de cette journée, les participants ont pu « discuter de leur situation en Côte d'Ivoire, et faire la comparaison avec la situation camerounaise. Des Camerounais réfugiés en Côte d'Ivoire à cause de la persécution qu'ils vivaient dans leur pays d'origine ont expliqué qu'aussi imparfaite que puisse être la situation des LGBT en Côte d'Ivoire, celle-ci n'est en rien comparable à celle des LGBT au Cameroun, où persécution et répression se font au quotidien. »<sup>87</sup>

- **Enquête et médiation**

Une plainte a été déposée par les membres d'ACI suite à l'attaque de leur siège. En juillet 2014, l'affaire était « toujours au parquet et suivie par l'ONUCI. »<sup>88</sup>

En juin 2014, lors d'une audience avec des représentants d'ACI, le vice-président de la CNDHCI a annoncé l'ouverture d'une enquête sur les circonstances de l'attaque du siège d'ACI.<sup>89</sup> Durant cette audience, qui faisait suite à la saisine de cette institution par la LIDHO, les émissaires d'ACI ont indiqué qu'une « mission de médiation entre ACI et les riverains est en train d'être mise en place par l'ONUCI, Heartland Alliance et le PLS-PHV. »<sup>90</sup>

- **« Complicité silencieuse » de la société civile ivoirienne**

En mars 2014, Jean-Marc Yao déplore le « mutisme de la société civile » après l'attaque du siège d'ACI : « On était en droit de s'attendre à ce que les organisations locales de défense des droits humains et autres acteurs de la société civile ivoirienne condamnent unanimement cet acte liberticide. Pourtant, Claver Touré dit avoir été seulement contacté par la Présidente de la coalition des défenseurs des droits de l'homme de Côte d'Ivoire [...] A part cet acte isolé, aucune ONG, aucun leader de la société civile nationale ne s'est donc manifesté publiquement pour condamner cette agression brutale. »<sup>91</sup>

S'interrogeant sur les motifs de cette « complicité silencieuse », Jean-Marc Yao souligne : « ACI fait figure de paria dans la société civile ivoirienne [...] Tout se passe comme si, dans cette société civile, on se réjouissait plutôt des malheurs de cette ONG. On entend d'ailleurs souvent çà et là des commentaires approuvateurs du genre « C'est bien fait pour eux, ils ont ce qu'ils méritent ». ACI fait ainsi, sur le plan national, l'amère expérience que les minorités sexuelles vivent au quotidien dans ce pays : ostracisme, stigmatisation, marginalisation, discrimination, etc. »<sup>92</sup>

En juin 2014, cet observateur signale toutefois qu'à l'initiative de la LIDHO, quatre ONG ivoiriennes de défense des droits humains, la Convention de la société civile ivoirienne (CSCI) et la CNDHCI « se sont retrouvées à l'ambassade des Etats Unis d'Amérique le 26 juin 2014 pour un déjeuner-débat sur le

---

<sup>84</sup> Soir Info, 31/01/2014, [url](#)

<sup>85</sup> 76crimes.com, 19/05/2014, [url](#)

<sup>86</sup> 76crimes.com, 19/05/2014, [url](#)

<sup>87</sup> 76crimes.com, 19/05/2014, [url](#)

<sup>88</sup> YAO Jean-Marc, 76crimes.com, 10/07/2014, [url](#)

<sup>89</sup> YAO Jean-Marc, 76crimes.com, 10/07/2014, [url](#)

<sup>90</sup> YAO Jean-Marc, 76crimes.com, 10/07/2014, [url](#)

<sup>91</sup> YAO Jean-Marc, 76crimes.com, 06/03/2014, [url](#)

<sup>92</sup> YAO Jean-Marc, 76crimes.com, 06/03/2014, [url](#)

thème suivant : « La société civile ivoirienne et les droits des homosexuels en Côte d'Ivoire ». La rencontre a commencé par une communication de la LIDHO sur « les droits des minorités en Afrique : le cas des personnes homosexuels ». Ainsi, il a été expliqué aux participants que les homosexuels constituent une minorité tant par leur infériorité numérique que par leur position non dominante dans la population ivoirienne. A ce titre, ils ont droit à une protection spéciale. Tous les défenseurs des droits humains présents à ce déjeuner-débat ont reconnu que les droits fondamentaux des homosexuels devraient être protégés et respectés puisqu'ils sont des personnes comme tous les autres. Cette interpellation est un consensus obtenu, et c'est par cette résolution que la rencontre s'est achevée. »<sup>93</sup>

- **Selon Claver Touré**

Peu après l'attaque du siège d'ACI, Maureen Grisot, correspondante en Côte d'Ivoire de RFI et du journal Le Monde, remarque : « Si Claver Touré dénonce une **homophobie silencieuse** en Côte d'Ivoire », il a « malgré tout bien conscience d'être privilégié, comparé à d'autres pays de la région. »<sup>94</sup>

Selon une correspondante de *Jeune Afrique*, Claver Touré refuse de voir dans l'attaque du siège d'ACI « le signe d'un manque de tolérance ivoirienne » et considère cet assaut comme « **un acte isolé**. Nous sommes installés depuis quatre ans dans nos locaux et n'avons jamais eu de problèmes avec les riverains [avant l'attaque de janvier 2014]. »<sup>95</sup>

En dépit de cette attaque, le directeur exécutif d'ACI a déclaré, quelques jours après les faits que, « **Nous allons vers une ouverture** », en soulignant qu'un rendez-vous avec le conseiller spécial du président de la République en matière de droits de l'homme était prévu « dans les jours qui viennent ». Il a en outre indiqué que « le préfet de police m'a appelé personnellement pour s'excuser, et le commissaire, qui n'avait pas pris cette histoire au sérieux, a assuré qu'il veillerait sur nous. »<sup>96</sup>

### 2.3. Visibilité des minorités sexuelles et de genre

#### 2.3.1. Lieux de rencontre

Jusqu'en 2013, il existait un bar gay bien connu à Abidjan, le *Play-Boy*, mais un changement de propriétaire a entraîné sa fermeture. D'après *Jeune Afrique*, il existe des bars et boîtes de nuit « *gay-friendly* », mais il s'agit d'endroits relativement huppés où la clientèle est aisée et les consommations chères.<sup>97</sup>

#### 2.3.2. Associations de défense des droits LGBTI

En juin 2013, l'ambassade de France a versé 30 millions de FCFA (environ 45 000 euros) à ACI pour former les juristes de cette association et sensibiliser les populations aux droits des LGBT. Il s'agit de la seule association connue et reconnue.

#### **Le projet *Weteminan* et la subvention accordée par la France à *Alternative Côte d'Ivoire***

Le site web de l'ambassade de France en Côte d'Ivoire livre les informations suivantes concernant la subvention accordée à ACI dans le cadre du projet *Weteminan* :

« L'Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire et le Directeur de l'ONG *Alternative Côte d'Ivoire* ont signé mardi 25 juin 2013 le protocole de financement portant sur la mise en œuvre du projet *Weteminan* (signifie en langue tagbana « ensemble et tous égaux ») - Promotion des droits humains et lutte contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle.

<sup>93</sup> YAO Jean-Marc, 76crimes.fr, 27/06/2014, [url](#)

<sup>94</sup> Le Monde, 14/02/2014, [url](#)

<sup>95</sup> Jeune Afrique, 06/02/2014, [url](#)

<sup>96</sup> Jeune Afrique, 06/02/2014, [url](#)

<sup>97</sup> Jeune Afrique, 19/03/2013, [url](#)



Ce fonds, doté de 800 000 euros (soit 520 millions de FCFA), a vocation à financer des projets de proximité initiés par des porteurs locaux, associations, structures étatiques ou collectivités locales, au bénéfice direct des populations.

Le projet Weteminan a pour objectif la promotion et la vulgarisation des droits auprès des minorités sexuelles dans le district d'Abidjan. Il s'insère au Programme d'Action Gouvernemental de la France contre les violences et les discriminations commises en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.

A la suite de cette signature, le projet a pu prospérer et est arrivé à terme en juillet 2014.

Ainsi, 25 « para-juristes » ont été formés sur les notions de base de droit et en particulier de droits de l'homme afin d'être capable de vulgariser et promouvoir les droits humains auprès de la population en général et de la population cible en particulier (les minorités sexuelles et les professionnels du sexe). Les « para-juristes » ont ainsi pu sensibiliser à la question des droits humains, 2 328 personnes issues de l'ensemble de la population et 3.109 au niveau de la population cible. De plus, 12 focus group sur la thématique des droits humains ont permis de toucher 139 personnes.

L'ONG a par ailleurs réalisé un référencement des personnes victimes de violences basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et des permanences pour des activités d'écoutes psycho-juridique ont été assurées. De plus, 6 séances de groupe de parole ont été organisées auxquels 10 personnes prenaient part. Pendant ces activités les victimes de violences se réunissent pour partager leurs difficultés (menaces de mort, destruction de leurs commerces, expulsion de leurs domiciles, coups et blessures, etc.).

Grâce à ce projet, pour lequel l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire a contribué par une subvention de 30 000 000 FCFA (plus de 45 000 euros) via son programme Fonds Social de Développement, l'ONG Alternatives pourra continuer, en parallèle de ces activités de sensibilisation à la lutte contre le VIH/SIDA, à sensibiliser les populations sur la question des droits humains concernant les minorités sexuelles ». <sup>98</sup>

Si l'adoption en France de la loi sur le « *mariage pour tous* » a provoqué de vifs commentaires en Côte d'Ivoire, **la controverse s'est amplifiée fin juin 2013**, après l'annonce de ce soutien financier de la France à une ONG ivoirienne dédiée à la défense des droits des minorités sexuelles. Ainsi, selon Claver Touré, après l'annonce de cette subvention, « **beaucoup d'Ivoiriens ont cru qu'on voulait imposer le mariage gay**, alors qu'on se bat juste pour avoir le droit d'exister ». <sup>99</sup>

D'après l'ONG ACI, il existe aujourd'hui 23 associations de défense des droits LGBTI en Côte d'Ivoire. Elle dénonce cependant un effet d'aubaine, comparant ces nouvelles structures à des « agence de voyage qui se battent pour des voyages en Europe ». Une source diplomatique souligne néanmoins qu'il existe des « dissonances au sein de la communauté LGBT en raison de la concurrence pour les fonds d'aide au développement et notamment le Fonds sida » <sup>100</sup>.

L'ONG Secours social, dont le siège social est à Bouaké, mène des actions de promotion en matière des droits humains, de lutte contre les inégalités et les discriminations dont les personnes LGBTI font notamment l'objet, mais aussi de prévention contre le VIH/Sida et la tuberculose <sup>101</sup>. Elle effectue par exemple des missions ponctuelles de conciliation auprès des chefs communautaires lorsqu'elle est saisie par un jeune en rupture familial <sup>102</sup>.

Depuis 2016, l'ONG Ombre et Lumière est une association spécialisée dans la prévention contre le VIH/Sida, la tuberculose ou les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), la réduction de l'usage de drogues et la promotion des droits humains et des personnes LGBTI <sup>103</sup>.

Les ONG qui disposent d'un siège social, comme l'ONG ACI ou l'ONG Secours social à Bouaké, permettent aux personnes de la communauté de se rencontrer de manière informelle ou dans le cadre d'activités organisées. Les activités qu'elles mènent sur le terrain visent à permettre la réinsertion dans le quartier ou dans le cercle familial d'une personne LGBTI rejetée. Elle tente aussi d'apporter une aide aux personnes vulnérables mais leurs moyens financiers ou matériels restent limités <sup>104</sup>.

<sup>98</sup> Ambassade de France en Côte d'Ivoire, 30/07/2014, [url](#)

<sup>99</sup> Le Monde, 14/02/2014, [url](#)

<sup>100</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 106, [url](#)

<sup>101</sup> Agence Ivoirienne de Presse (AIP), 09/03/2021, [url](#)

<sup>102</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 106, [url](#)

<sup>103</sup> Africa Gay Rights, s.d., [url](#)

<sup>104</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 106, [url](#)



### 2.3.3. Manifestations sur la voie publique

Il n'y a pas en Côte d'Ivoire de manifestation sur la voie publique en faveur des droits des LGBTI comme la *Gay Pride*. L'association ACI travaille discrètement, à l'intérieur de ses locaux.

Après la tuerie homophobe du 12 juin 2016 à Orlando (USA)<sup>105</sup>, un recueil de condoléances a été ouvert dans les diverses ambassades américaines à travers le monde. Une photo a été prise le 16 juin à Abidjan et publiée par l'ambassade américaine en Côte d'Ivoire, montrant six hommes ivoiriens éplorés en train de signer ce recueil. La légende de la photo est explicite et précise qu'il s'agit de membres de la communauté LGBTI. Ce qui leur a valu d'être menacés et agressés pour deux d'entre eux. Quatre ont été contraints de quitter leur domicile pour échapper à la pression de leurs « proches qui ignoraient leur orientation sexuelle ».<sup>106</sup>

Le 15 mai 2021 s'est tenu à Abidjan le premier festival dédié à la lutte contre les violences et les préjugés à l'égard des personnes LGBTIQ+. Organisé par l'ONG Gromo<sup>107</sup>, l'évènement accueillait des débats, concerts et échanges. Des représentants des forces de l'ordre sont venus assister au festival pour « une meilleure compréhension de la vie de nos compatriotes », selon un commissaire de police présent à l'évènement<sup>108</sup>.

### 2.3.4. Accès aux soins

Dans le quartier Biétry, au sud d'Abidjan, la clinique Espace Confiance, gérée par l'ONG éponyme, offre des soins et mène des activités de sensibilisation et de prévention en direction des travailleurs du sexe et des personnes LGBT, plus exposées à un risque de contamination au virus du VIH/Sida et autres infections sexuellement transmissibles<sup>109</sup>.

## 3. Attitude des autorités

### 3.1. Protection des forces de l'ordre

Dans l'attaque du siège de son association, le responsable des affaires juridiques d'ACI déplore l'inertie de la police lors de cet assaut, qu'il impute à l'homophobie de certains policiers : « Comment comprendre que le commissaire du 22<sup>ème</sup> arrondissement, qui est censé assurer la protection de tous les citoyens, déclare lui-même qu'il est opposé aux activités des homosexuels et donc ne peut dépêcher ses éléments lorsque nous le sollicitons ? [...] **Nous devons notre salut à l'Ambassade de France**, qui a aussitôt saisi le ministre de l'Intérieur, qui a fait dépêcher des éléments pour assurer la sécurité de nos locaux. Malheureusement, ceux-ci sont arrivés un peu plus tard. Ceux qui nous en voulaient avaient déjà mis à sac tout le bâtiment. »<sup>110</sup>

Jean-Marc Yao dénonce ainsi la passivité des forces de sécurité : « L'attaque a duré près de 4 heures en plein jour [...] sans qu'aucune force de l'ordre ne vienne arrêter cette razzia. Comment expliquer une telle inertie quand aussi bien les locaux que le personnel d'une ONG œuvrant en faveur du respect des droits humains sont pris à partie ? N'est-on pas en droit de soupçonner une complicité d'Etat ? ».<sup>111</sup>

Plus récemment, les autorités ont pris des initiatives pour favoriser le dialogue avec les associations de défense des droits LGBTI et faciliter l'accès à la justice des victimes. Un membre de l'ONG ACI évoque

<sup>105</sup> Libération, 06/2016, [url](#)

<sup>106</sup> Agence France Presse (AFP), Le Monde, 29/06/2016, [url](#)

<sup>107</sup> NDLR : Créée en mars 2018, l'ONG Gromo, dont le directeur exécutif est Brice Dibahi, milite pour la défense des droits des personnes LGBTIQ+, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/Sida et l'appui à l'autonomisation des personnes LGBTIQ+ (soutien à l'entrepreneuriat, accès à l'emploi). Plus d'informations : Facebook, « ONG Gromo », s.d., [url](#)

<sup>108</sup> RFI, 16/05/2021, [url](#)

<sup>109</sup> British Broadcasting Corporation (BBC) News, 06/11/2019, [url](#) ; Le Monde, 26/12/2019, [url](#)

<sup>110</sup> Afriqueactualite.com, 10/02/2014, [url](#)

<sup>111</sup> YAO Jean-Marc, 76crimes.com, 10/02/2014, [url](#)

« une dynamisation des actions de renforcement de capacité des magistrats, des corps habillés et du personnel de santé »<sup>112</sup>.

Plusieurs ONG saluent le déploiement de points focaux sur les violences basées sur le genre (VBG) dans les commissariats et les centres de santé. Ces points focaux sont présents dans les commissariats de tous les arrondissements de la ville de Bouaké, d'après un représentant de l'ONG Secours social.<sup>113</sup>

Le même représentant de l'ONG Secours social à Bouaké a indiqué qu'il travaille en bonne entente avec les agents de police, qui n'hésitent pas à intervenir ou à lui transmettre des cas relatifs à des violences homophobes.<sup>114</sup>

Un membre de l'ONG ACI relève que si les résultats sont « encourageants, ils restent faibles ». Il évoque la difficulté d'instaurer un suivi en raison de la fréquence des mutations des fonctionnaires de police et une diminution de l'impact des actions de sensibilisation effectuées par les associations auprès des points focaux du fait que ces deniers ne rendent pas compte au sein des commissariats des tables rondes auxquels ils ont assisté.<sup>115</sup>

Un représentant de défense des droits humains rappelle que les personnes LGBTI font encore face à des refus de soin ou à des refus d'assistance de la part des agents de police. Ces discriminations de la part des fonctionnaires poussent les victimes à dissimuler la nature homophobe de leur agression, à cacher leur orientation sexuelle ou leur identité de genre pour accéder aux services de l'Etat. Face à ces difficultés, l'association Ombres et Lumières rappelle que « le problème, c'est d'avoir le courage d'aller voir la police ». <sup>116</sup>

### 3.2. Accès à la justice et application des lois

Le 3 novembre 2016, la première condamnation a été prononcée à l'encontre de deux hommes dénoncés comme homosexuels. Ils ont été condamnés pour « outrage public à la pudeur, acte impudique ou contre-nature avec un individu du même sexe ». <sup>117</sup> Les deux condamnés (19 et 31 ans) auraient été « surpris en plein ébats sexuels par l'oncle du plus jeune qui [...] a porté plainte auprès de la gendarmerie de Sassandra ». Ils ont été arrêtés, déférés au parquet de Sassandra puis condamnés à 18 mois de prison. <sup>118</sup>

En 2015, un couple gay qui s'était fait remarqué par une dispute avait été appelé à plus de pudeur par le commissariat de police du village de Lebloko, qui leur avait enjoint de régler leur différend à l'amiable en privé. <sup>119</sup>

La persistance des comportements hostiles de la part des autorités freine l'accès aux droits des personnes LGBTI. Les ONG Secours Social, ACI et Ombres et lumières relèvent qu'à ce jour aucune plainte pour agression homophobe ou transphobe n'a abouti à une condamnation. Une source diplomatique confirme que « cette communauté n'est pas bien traitée par la police et le système judiciaire ». <sup>120</sup>

Un membre d'une ONG de défense des droits humains évoque une situation où « il n'y a pas de discrimination généralisée de la part des autorités, mais un manque de réactivité ». <sup>121</sup>

---

<sup>112</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 101, [url](#)

<sup>113</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 101, [url](#)

<sup>114</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 101, [url](#)

<sup>115</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 102, [url](#)

<sup>116</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, p. 102, [url](#)

<sup>117</sup> SYLVESTRE-TREINER Anna, Libération, 18/11/2016, [url](#)

<sup>118</sup> Libération, 17/11/2016, [url](#) ; AfricaNews, 16/11/2016, [url](#) ; AIP, Ivoire Matin, 14/11/2016, [url](#)

<sup>119</sup> AIP, Ivoire Matin, 14/11/2016, [url](#)

<sup>120</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, [url](#)

<sup>121</sup> OFPRA, CNDA, 12/2019, [url](#)

## Bibliographie

Sites web consultés entre juillet 2014 et octobre 2021.

### Documents OFPRA

OFPRA, CNDA, « Rapport de mission en République de Côte d'Ivoire du 25 novembre au 7 décembre 2019 », 12/2019, 113 p.,

[https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/ofpra\\_cnda\\_cote\\_divoire\\_rapport\\_de\\_mission\\_en\\_republique\\_de\\_cote\\_divoire\\_du\\_25\\_novembre\\_au\\_7\\_decembre\\_2019.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/ofpra_cnda_cote_divoire_rapport_de_mission_en_republique_de_cote_divoire_du_25_novembre_au_7_decembre_2019.pdf)

OFPRA, CNDA, « Rapport de mission en République de Côte d'Ivoire, 26 novembre au 7 décembre 2012 », mai 2013, 209 p.,

[https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport\\_de\\_mission\\_en\\_cote\\_divoire\\_2012.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_de_mission_en_cote_divoire_2012.pdf)

### Textes juridiques

République de Côte d'Ivoire, « Loi n° 2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal », Journal Officiel, 61<sup>ème</sup> année, n° 9 spécial, 10/07/2019,

[http://www.famille.gouv.ci/public/documents/doc\\_drcc/loi\\_2019-574\\_portant\\_code\\_p%C3%A9nal.pdf](http://www.famille.gouv.ci/public/documents/doc_drcc/loi_2019-574_portant_code_p%C3%A9nal.pdf)

République de Côte d'Ivoire, « Loi N°81-640 du 31 juillet 1981 instituant le Code Pénal », Journal Officiel, [http://www.igf.finances.gouv.ci/blc/index.php?option=com\\_content&view=article&id=27:code-penal&catid=34:codes&Itemid=66](http://www.igf.finances.gouv.ci/blc/index.php?option=com_content&view=article&id=27:code-penal&catid=34:codes&Itemid=66)

République de Côte d'Ivoire, Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), « Recueil des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la Côte d'Ivoire », sd.

<http://www.cndh.ci/download/171013123916.pdf>

### Organisations intergouvernementales

Nations Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'homme, Résolution A/HRC/RES/32/2, Protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, 30 juin 2016,

[https://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/HRC/RES/32/2&referer=http://www.ohchr.org/EN/Issues/Discrimination/Pages/LGBTUNResolutions.aspx&Lang=F](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/HRC/RES/32/2&referer=http://www.ohchr.org/EN/Issues/Discrimination/Pages/LGBTUNResolutions.aspx&Lang=F)

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), Principes directeurs sur la protection internationale N°9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 Convention et/ou son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, HCR/GIP/12/01, 23 octobre 2012

<http://www.refworld.org/cgi-bin/tehis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=52d8facd4>

### Institutions nationales

Ambassade de France en Côte d'Ivoire, « Clôture du projet de l'ONG « Alternative Côte d'Ivoire » (juin 2013- juillet 2014) », Ambafrance-ci.org, 30/07/14,

<http://www.ambafrance-ci.org/Ceremonie-de-signature-du-projet>

### Organisations non gouvernementales

Amnesty International, « Côte d'Ivoire : des militants en fuite après une vague d'attaques homophobes », 29/01/2014,

<http://www.amnesty.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Cote-Ivoire-Des-militants-en-fuite-apres-une-vague-attaques-homophobes-10734>

## Médias

RFI, « Côte d'Ivoire: un festival pour lutter contre les violences envers les personnes LGBTQI+ », 16/05/2021, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210516-c%C3%B4te-d-ivoire-un-festival-pour-lutter-contre-les-violences-envers-les-personnes-lgbtqi>

Koaci.com, « Côte d'Ivoire : Assemblée Nationale, les députés n'ont adopté en catimini aucune loi relative à légalisation de l'homosexualité », 23/06/2021, [https://www.koaci.com/article/2021/06/23/cote-divoire/societe/cote-divoire-assemblee-nationale-les-deputes-nont-adopte-en-catimini-aucune-loi-relative-a-legalisation-de-lhomosexualite\\_151961.html](https://www.koaci.com/article/2021/06/23/cote-divoire/societe/cote-divoire-assemblee-nationale-les-deputes-nont-adopte-en-catimini-aucune-loi-relative-a-legalisation-de-lhomosexualite_151961.html)

Ivoirebusiness.net, « Soit disant loi sur l'homosexualité en Côte d'Ivoire : le député Konan Marius apporte un démenti », 23/06/2021, <https://www.ivoirebusiness.net/videos/soit-disant-loi-sur-lhomosexualite-en-cote-divoire-le-depute-konan-marius-apporte-un-dementi>

AIP, « L'ONG Secours Social commémore la journée zéro discrimination 2021 à Bouaké », 09/03/2021, <https://www.aip.ci/cote-divoire-aip-long-secours-social-commemore-la-journee-zero-discrimination-2021-a-bouake/>

Le Monde, « Union civile pour les couples homosexuels : « Le pape dit "oui" mais on reste des passagers clandestins au sein de l'Eglise », 07/11/2020, [https://www.lemonde.fr/international/article/2020/11/07/union-civile-pour-les-couples-homosexuels-le-pape-dit-oui-mais-on-reste-des-passagers-clandestins-au-sein-de-l-eglise\\_6058854\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2020/11/07/union-civile-pour-les-couples-homosexuels-le-pape-dit-oui-mais-on-reste-des-passagers-clandestins-au-sein-de-l-eglise_6058854_3210.html)

Ivoiresoir.net, « Père Freddy Anicet clarifie les propos du pape sur le mariage des homosexuels », 22/10/2020, <https://www.ivoiresoir.net/homosexuels-un-pretre-clarifie-les-propos-du-pape-francois/>

Le Monde, « A la clinique Espace Confiance d'Abidjan, les médecins reçoivent homosexuels et prostituées », 26/12/2019, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/12/26/a-la-clinique-espace-confiance-d-abidjan-les-medecins-recoivent-homosexuels-et-prostituees\\_6024127\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/12/26/a-la-clinique-espace-confiance-d-abidjan-les-medecins-recoivent-homosexuels-et-prostituees_6024127_3212.html)

BBC News, « Soigner les LGBTQI+ de Côte d'Ivoire, un défi pour la Clinique de Confiance », 06/11/2019, <https://www.bbc.com/afrique/region-50309174>

Voice of America (VOA), « Des voix s'élèvent contre la stigmatisation des LGBT », 09/10/2019, <https://www.voafrique.com/a/des-voix-s-%C3%A9l%C3%A8vent-contre-la-stigmatisation-des-lgbt/5116982.html>

Afriquesur7.ci, « Mariage homosexuel en Côte d'Ivoire », 17/04/2019, <https://www.afrique-sur7.ci/422237-gouvernement-niet-mariage-homosexuel>

Fratmat.info, « Mariage gay : L'Eglise méthodiste unie dit non », 20/03/2019, <https://www.fratmat.info/article/88678/64/mariage-gay-l-eglise-methodiste-unie-dit-non>

La Croix Africa, « [Pourquoi je suis devenu prêtre/religieux (se)] : « J'ai compris que je suis un pécheur et que je ne dois pas juger les autres », 28/01/2019, <https://africa.la-croix.com/pourquoi-je-suis-devenu-pretre-religieux-se%E2%80%89-jai-compris-que-je-suis-un-pecheur-et-que-je-ne-dois-pas-juger-les-autres/>

MEL Laura, NIAKATE Haby, « Homosexualité en Côte d'Ivoire : le témoignage de Carla lesbienne et fière de l'être », Le Monde Afrique, 31/05/2018, <https://www.youtube.com/watch?v=17GYM5n6Mds#action=share>

Adriel, « Alain Chapo, le vrai meurtrier était son deuxième conjoint », Koaci.com, 16/02/2018, <http://koaci.com/cote-divoire-alain-chapo-vrai-meurtrier-etait-deuxieme-conjoint-117414.html>

L'Infodrome, « L'assassin présumé d'Alain Chapo avoue », 15/02/2018, <http://www.linfodrome.com/people-evenements/36619-l-assassin-presume-d-alain-chapo-avoue-il-m-a-dit-qu-il-sortait-avec-beaucoup-d-hommes-et-cela-m-a-mis-en-colere-ce-qui-m-a-pousse-a-l-acte>

KLA Philippe, « Après l'assassinat d'Alain Chapo, des homosexuels en colère : "Que la police retrouve vite ce coupable. On a peur pour nos vies" », L'Infodrome, 09/02/2018, <http://www.linfodrome.com/people-evenements/36473-apres-l-assassinat-d-alain-chapo-des-homosexuels-en-colere-que-la-police-retrouve-vite-ce-coupable-on-a-peur-pour-nos-vies>

ZIO P., « Claver Touré, président de « l'ONG Alternative Côte d'Ivoire » : « Changeons de regards envers les homosexuels », La Synthèse, 25/01/2018, <http://lasynthese.net/wordpress/2018/01/25/claver-toure-president-de-long-alternative-cote-divoire-changeons-de-regards-envers-les-homosexuels/>

SYLVESTRE-TREINER Anna, « En Côte-d'Ivoire, "pour vivre gays, vivons cachés" », Libération, 18/11/2016, [https://www.liberation.fr/planete/2016/11/18/en-cote-d-ivoire-pour-vivre-gays-vivons-caches\\_1529489](https://www.liberation.fr/planete/2016/11/18/en-cote-d-ivoire-pour-vivre-gays-vivons-caches_1529489)

Libération, « Deux hommes condamnés à de la prison ferme pour homosexualité », 17/11/2016, [https://www.liberation.fr/direct/element/cote-divoire-deux-hommes-condamnes-a-de-la-prison-ferme-pour-homosexualite\\_51799/](https://www.liberation.fr/direct/element/cote-divoire-deux-hommes-condamnes-a-de-la-prison-ferme-pour-homosexualite_51799/)

Africa News, « Côte d'Ivoire : première peine de prison pour des homosexuels », 16/11/2016, <http://fr.africanews.com/2016/11/16/cote-d-ivoire-premiere-peine-de-prison-pour-des-homosexuels//>

AIP, « Première condamnation pour pratique homosexuelle en Côte d'Ivoire », Ivoire Matin, 14/11/2016, [http://www.ivoirematin.com/news/Faits%20Divers/premiere-condamnation-pour-pratique-homo\\_n\\_8890.html](http://www.ivoirematin.com/news/Faits%20Divers/premiere-condamnation-pour-pratique-homo_n_8890.html)

AFP, « Orlando : des homosexuels menacés en Côte d'Ivoire pour avoir participé à un hommage », Le Monde, 29/06/2016, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/06/29/des-homosexuels-menaces-en-cote-d-ivoire-pour-avoir-exprimer-leurs-condoleances-apres-la-tuerie-d-orlando\\_4960687\\_3212.html#4DHM08ZsSjvKmEkB.99](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/06/29/des-homosexuels-menaces-en-cote-d-ivoire-pour-avoir-exprimer-leurs-condoleances-apres-la-tuerie-d-orlando_4960687_3212.html#4DHM08ZsSjvKmEkB.99)

Libération, « Les 49 victimes de la tuerie d'Orlando », 06/2016, <https://www.liberation.fr/apps/2016/06/victimes-orlando/>

YAO Jean-Marc, « Côte d'Ivoire : l'hypocrisie et la violence contre les LGBT », 76crimes.com, 10/02/2014, <http://76crimes.com/2004/02/10/cote-divoire-lhypocrisie-et-la-violence-contre-les-lgbt/>

YAO Jean-Marc, « Côte d'Ivoire : une enquête vise des attaques anti-gay », 76crimes.com, 10/07/2014, <http://76crimesfr.com/2014/07/10/cote-divoire-enquete-vise-des-attaques-anti-gay/>

YAO Jean-Marc, « Un silence en Côte d'Ivoire après des attaques anti-gay », 76crimes.com, 06/03/2014, <https://76crimes.com/2004/03/06/un-silence-a-la-cote-divoire-apres-des-attaques-anti-gay/>

YAO Jean-Marc, « Côte d'Ivoire : consensus sur les droits des homosexuels », 76crimes.fr, 27/06/2014, <http://76crimesfr.com/2014/06/27/cote-divoire-consensus-sur-les-droits-des-homosexuels/>

YAO Jean-Marc, « La Côte d'Ivoire célèbre l'IDAHO dans des nouveaux locaux », 76crimes.com, 19/05/2014, <http://76crimesfr.com/2014/05/19/cote-divoire-celebre-lidaho-dans-des-nouveaux-locaux/comment-page-1/>

76crimes.com, « Côte d'Ivoire : traitement humiliant et dégradant », 04/04/2014, <http://76crimes.com/2004/04/04/cote-divoire-traitement-humiliant-et-degradant/>

APA, « Déguepissement d'un groupe d'homosexuels dans un quartier huppé d'Abidjan », 22/01/2014, <http://news.abidjan.net/h/485190.html>

AFP, « La Côte d'Ivoire, îlot de tolérance dans un continent homophobe », 21/01/2014, <http://www.jeuneafrique.com/actu/20140121T075930Z20140121T075905Z/>

Jeune Afrique, « Homosexualité : la Côte d'Ivoire, terre d'asile pour les gays ? », 01/07/2013  
<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20130701180406/>

AFP, « Le débat sur le mariage homosexuel s'exporte en Côte d'Ivoire », 30/07/2013,  
[http://www.lepoint.fr/societe/le-debat-sur-le-mariage-homosexuel-s-exporte-en-cote-d-ivoire-30-07-2013-1709801\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/le-debat-sur-le-mariage-homosexuel-s-exporte-en-cote-d-ivoire-30-07-2013-1709801_23.php)

Lapresse.ca, « Côte d'Ivoire : ici, on rejette l'homosexualité », 05/04/2014,  
<http://plus.lapresse.ca/screens/4c30-45e0-533f1b70-9e88-72feac1c606a|qncN1Tj9cL9D>

Le Monde, « En Côte d'Ivoire, une homophobie silencieuse », 14/02/2014,  
<http://fr.africatime.com/cote-d-ivoire/articles/en-cote-divoire-une-homophobie-silencieuse>

Afriqueactualite.com, « Côte d'Ivoire : galère d'homosexuels », 10/02/2014,  
<http://www.afriqueactualite.com/societe/societe/431-cote-d-ivoire-galeres-d-homosexuels#.U9e0mFOPfzM>

Slateafrique.com, « Les homosexuels ivoiriens sont fatigués de se cacher », 25/09/2013,  
<http://www.slateafrique.com/333556/cote-divoire-vaste-et-vif-debat-sur-homosexualite>

Cameroonvoice.com, « Côte d'Ivoire : un 'eldorado' gay financé par la France », 08/07/2013.  
<http://www.cameroonvoice.com/news/article-news-11575.html>

Jeune Afrique, « Côte d'Ivoire : les locaux d'une ONG défendant les droits des homosexuels saccagés », 06/02/2014,  
<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20140206133404/homosexualite-abidjan-homophobie-claver-toure-homosexualite-cote-d-ivoire-les-locaux-d-une-ong-defendant-les-droits-des-homosexuels-saccages.html>

Soir Info, « Abidjan : le président des homosexuels fait des révélations », 31/01/2014,  
<http://www.linfodrome.com/societe-culture/14450-abidjan-le-president-des-homosexuels-fait-des-revelations>

Jeune Afrique, « Côte d'Ivoire : l'unique boîte gay d'Abidjan ferme ses portes », 19/03/2013,  
<https://www.jeuneafrique.com/171741/societe/c-te-d-ivoire-l-unique-bo-te-gay-d-abidjan-ferme-ses-portes/>

## Blogs et réseaux sociaux

Facebook, « Un enfant, Une Mère, Un Père: 3UEMP Contre l'homosexualité en Afrique » publication du 29/12/2018, <https://www.facebook.com/pg/Un-enfant-Une-M%C3%A8re-Un-P%C3%A8re-3UEMP-Contre-l-homosexualit%C3%A9-en-Afrique-1453797478262448/community/>

Studio CO2, #AbidjanOnDitQuoi, « L'homosexualité », Facebook, 04/09/2018,  
<https://www.facebook.com/StudioCO2TV/videos/900853933441225/>

Lementor.net, « Homosexualité, prostitution et dépravation des mœurs en Côte d'Ivoire – Lucarne 1 : L'homosexualité », s.d., <http://www.lementor.net/?p=9105>

Claudus.ivoire-blog.com, « Après le mariage gay chez eux, les Français financent l'homosexualité et la prostitution en Côte d'Ivoire », 06/06/2013, <http://claudus.ivoire-blog.com/archive/2013/06/26/apres-le-mariage-gay-chez-eux-les-francais-finacent-l-homos.html>

Fait-religieux.com, « Débat sur le mariage homosexuel en Côte d'Ivoire », 01/08/2013,  
<http://www.fait-religieux.com/monde/afrique/2013/08/01/debat-sur-le-mariage-homosexuel-en-cote-d-ivoire>

Facebook, « ONG Gromo », s.d.  
[https://www.facebook.com/ONG-GROMO-1461415814132576/about/?ref=page\\_internal](https://www.facebook.com/ONG-GROMO-1461415814132576/about/?ref=page_internal)

## Autres sources

Les principes de Jogjakarta, Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre, 03/2007,  
[http://www.yogyakartaprinciples.org/wp/wp-content/uploads/2016/08/principles\\_fr.pdf](http://www.yogyakartaprinciples.org/wp/wp-content/uploads/2016/08/principles_fr.pdf)

Africa Gay Rights, « Ombre et Lumière ONG », s.d.,  
<https://www.africa-gay-rights.org/Association/ombre-et-lumiere-ong/>